



## L'ASSEMBLEE NATIONALE S'ATTAQUE A L'ACTION SOCIALE DES EMPLOYEURS PUBLICS ET PRIVES

Cher(e)s camarades,

Dans le cadre de l'examen du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2019, l'Assemblée nationale vient d'adopter un amendement relatif au plafonnement des exonérations de cotisations sociales sur les Activités Sociales et Culturelles (ASC). Il s'agirait de fixer un seuil annuel, portant sur l'ensemble des ASC d'un salarié, au-delà duquel les exonérations de cotisations sociales ne s'appliqueraient plus !

Pour Force Ouvrière, c'est une attaque particulièrement brutale contre les salariés et leurs représentants.

Alors que le gouvernement poursuit la désolidarisation des employeurs de la protection des salariés par les exonérations de cotisations patronales, notamment en transformant les crédits d'impôts des entreprises en allègements de cotisation, voici qu'il s'attaque aux œuvres sociales et culturelles des Comités d'entreprise, Comités social et économique ou Conseils d'entreprise, ou encore des employeurs publics au nom des « enjeux financiers très importants qui leur sont attachés » (exposé des motifs de l'amendement) ! Alors que ces exonérations ne représentent qu'environ 1 milliard d'euros de moindres recettes, la transformation des crédits d'impôts en allègement patronaux représente plus de 22 milliards d'euros, qui s'ajouteront aux 33 milliards d'euros d'allègement généraux déjà existant !

Pour Force Ouvrière, une telle mesure serait très néfaste pour le pouvoir d'achat des salariés, notamment des plus précaires, et s'attaquerait à leur possibilité d'accès à la culture, au sport et aux loisirs. Il existerait un doublement de ce seuil pour les salariés avec enfant(s), mais quel que soit le nombre : cela demeurerait un désastre pour la conduite d'une politique familiale. C'est une véritable mesure de régression sociale.

Aussi, pour Force Ouvrière cette mesure vise à faire des instances un simple « guichet payeur », réduisant un peu plus le pouvoir des syndicats dans la mise en œuvre d'une politique sociale en faveur des salariés. En outre, les différentes actions possibles par les ASC seraient mises en concurrence, ce qui nuirait à la qualité des relations sociales au sein de l'entreprise, et les élus syndicaux en seraient les premières victimes.

Enfin, l'effet direct sur les recettes serait très relatif, puisque les ASC seraient certainement en diminution, il n'y aura pas 1 milliard d'euros à récupérer. Mais surtout, pour Force Ouvrière, cela serait très néfaste pour les secteurs d'activité dont dépendent les ASC, comme les sports et loisirs. L'effet sur l'emploi pourrait alors être négatif, ce qui d'ailleurs entraînerait de moindres recettes pour la Sécurité sociale ! C'est donc également une mesure de régression économique.

Force Ouvrière dénonce cette attaque contre les salariés, leur pouvoir d'achat et leur emploi.

Vous trouverez en annexe le courrier qui vient d'être envoyé aux présidents des groupes parlementaires, des commissions sociales des deux chambres du Parlement, ainsi qu'aux rapporteurs généraux du PLFSS. Il peut servir aux Unions départementales si elles souhaitent prendre contact avec leurs élus locaux pour les alerter sur ce projet de régression sociale.

Avec toutes nos amitiés syndicalistes.

**Serge LEGAGNOA**  
Secrétaire confédéral

**Patrick PRIVAT**  
Trésorier confédéral